



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park				
Date	12 mai 2025	Heure de départ	18 h 35		
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : 18 °C)	Vent	9 km/h Sud-Est		
État de la piste	Rapide (Variante 0 s.)				
Nombre de courses	13	Courses de qualification	S/O	Nombre total d'inscriptions 125	
Total des paris mutuels	\$ 2,224,775				
Vétérinaire contacté	Oui	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé John Dorion	Juge associé Pete Gillies (à distance)
Vétérinaire officielle Dre Julie Ballinger		En formation Robert Reid

Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Pour la Course 6, disputée le 10 mai, l'entraîneur, Luc Blais, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 300 pour avoir omis de signaler un changement d'équipement (bride) sur le cheval "Lookatmegoamigo".

Règle 22.25 de la CAJO

Décision #3141022

L'entraîneuse, Candice Morel, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 pour avoir effectué un changement d'équipement tardif sur le cheval, "No Angel Like Me", dans la Course 8 de ce soir.

Règle 22.25 de la CAJO

Décision #3140991

Le conducteur, Bob McClure, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 300 pour ne pas avoir honoré ses engagements de conduite pour les Courses 1, 2 et 5.

Règle 6.02(a) de la CAJO

Décision #3141091

Pour le 10 mai sur l'hippodrome de Kawartha Downs, le conducteur, David Brown, a effectué deux courses de qualification et est maintenant admissible à participer à des courses ordinaires.

Règle de la CAJO 25.02.02(i)

Décision #3141181

Travis Cullen a été autorisé à se retirer de la Course 13.

Courses :

Course 1 – Le #5, "Momas Son Byrne", a fait une sortie avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille sans terminer la course.

Le cheval a été inscrit sur la liste des vétérinaires à long terme et a souffert un épisode d'épithaxie pour la deuxième fois au cours d'une période de 365 jours et n'est pas admissible à concourir pour 90 jours, conformément à la règle 35.11.01 de la CAJO.

Le cheval a été inscrit sur la liste des juges pour performance.

Course 2 – Le #5, "Quebec Hanover", devra se qualifier pour les bris d'allure

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Le #9, "Thunder Country", a terminé la course avec de l'équipement brisé (entrave).

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Les fractions corrigées de la course étaient : 27:0, 55:1, 1:23:2, 1:52:2

Course 11 – Le conducteur, L. P. Roy, a été trouvé coupable d’avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 (e) pour avoir permis à un autre cheval de passer inutilement à l’intérieur alors qu’il menait le cheval, “Pac Man Hanover”, dans le dernier droit.

Il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #3141296

Course 12 – Le #1, “Deliciousstone Dk”, devra se qualifier pour les bris d’allure.

Course 13 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 3

“Major Fernco N” (2), pour \$ 35,000, entraîneur Garry Merner, propriétaires Ray Lasky et 2156604 Alberta inc.

“B Stoney” (1), pour \$ 40,000, entraîneur David Menary, propriétaire Jimmy Polifroni.

Course 9

“Tango Seelster” (1), pour \$ 20,000, entraîneur Terry Gallant, propriétaires Bill Manes et Calvin Kuepfer.

“Lets Get Rocked” (1), pour \$ 22,000, entraîneur Garry Merner, propriétaires Ray Lasky et 2156604 Alberta inc.

“Going Fast” (1), pour \$ 22,000, entraîneur Gerard Demers, propriétaire La Ferme Tag inc.

“Jj Tommy” (1), pour \$ 24,000, entraîneur Shayne Barrington, propriétaire Imagine Stable.